



Association Internationale de Droit des Assurances
International Association for Insurance Law
Associazione Internazionale di Diritto delle Assicurazioni
Internationale Vereinigung für Versicherungsrecht
Asociación Internacional de Derecho de Seguros

COLLOQUE AIDA-FRANCE
Mercredi 14 novembre 2018
9H00 – 18H30

LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
INCIDENCES SUR L'ASSURANCE,
LA RÉASSURANCE ET L'INTERMÉDIATION

Auditorium de la FFA
26 boulevard Haussmann - 75009 Paris

Le colloque est accompagné d'un déjeuner-buffet et sera suivi d'un cocktail

AVEC LE SOUTIEN DE NOS PARTENAIRES



BNP PARIBAS
CARDIF



Gide Loyrette Nouel



LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

INTRODUCTION GÉNÉRALE - Les données

Jérôme Kullmann, *Président de l'AIDA, Professeur à l'Université Paris Dauphine, Directeur de l'Institut des Assurances de Paris Dauphine et de l'Ecole Dauphine Assurance*

LES BASES LEGALES D'UN TRAITEMENT

1) Le consentement, et son effacement

Victor Farrugia, *Responsable Affaires juridiques, FFA*

Sophie Pellet, *Professeur à l'Université d'Amiens, Chargée de cours à l'IAP Dauphine*

2) Les autres bases légales (exécution du contrat d'assurance, respect d'une obligation légale, réalisation d'un intérêt légitime

Jérôme Kullmann

DE LA COLLECTE À L'EFFACEMENT

Les risques de conservation, de traitement, etc., et leurs assurances

Anne Cridlig, *Head of Professional Indemnity & Cyber, Zurich Insurance Plc.*

Anne Reynaud, *General Counsel Legal & Compliance, Zurich Insurance Plc.*

Jérôme Semik, *Directeur des risques et du contrôle interne, Groupe Lagardère*

LES ACTEURS DU TRAITEMENT

1) Le responsable, les co-responsables et le sous-traitant

Mélodie Leloup-Velay, *Data Protection Officer, GIE AXA*

2) Les intermédiaires d'assurance

Eric Evian, *Directeur Général délégué, CGPA Europe*

3) L'extra-territorialité et les transferts internationaux

Thierry Dor, *Avocat Associé, Gide Loyrette Nouel*

LES CONTROLES ET LES SANCTIONS

1) Le rôle de la CNIL

Clémence Scottez, *Cheffe du service des affaires économiques de la CNIL*

2) L'assurabilité des amendes

Anne Reynaud et Jérôme Kullmann

CONCLUSION

RGPD et Big Data

Odile Boitte, *Conseillère de la Direction Générale, BNP Paribas Cardif, membre du Bureau de l'AIDA-France*

CLÔTURE

Philippe Poiget, *Délégué général, FFA*



Association Internationale de Droit des Assurances
International Association for Insurance Law
Associazione Internazionale di Diritto delle Assicurazioni
Internationale Vereinigung für Versicherungsrecht
Asociación Internacional de Derecho de Seguros

COLLOQUE AIDA-FRANCE
Mercredi 14 novembre 2018
9H00 – 18H30

Prénom
Nom
Fonction
Organisme
Adresse
Téléphone
e-mail

Participation aux frais du colloque

- Membres Young AIDA-France : 90 €
- Membres de l'AIDA-France : 150 €
- Non membres : 250 €

Ces frais comprennent la participation au déjeuner-buffet* et au cocktail de clôture.**

L'inscription sera prise en compte au moment de la réception du paiement de la participation aux frais du colloque

Chèque à l'ordre de l'Association Internationale de Droit des Assurances
26, boulevard Haussmann
75009 Paris

Virement : N°compte "AIDA "
Banque Palatine Siège 42, rue d'Anjou - 75008 Paris
Banque Siège compte Clé RIB
40978 00001 0398154M001 35
IBAN
FR88 4097 8000 0103 9815 4M00 135

Date limite d'inscription : 7 novembre 2018, en envoyant ce formulaire

- par courrier :

Colloque AIDA
FFA - Mme Valérie Vasseur-Demaizière
26, Boulevard Haussmann 75009 PARIS

- ou par e-mail : v.vasseur-demaiziere@ffa-assurance.fr

* Foyer de la FFA

** Foyer de la FFA